



Dossier préalable à

La Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G)

(au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement modifié par l'Ordonnance n°2017-80 - art. 3)

RESTAURATION DE L'INDRE ET DE SES AFFLUENTS SUR LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE



Résumé non technique

Sommaire

1.	LOCHES SUD TOURAINE AGIT POUR LES COURS D'EAU	3
2.	IDENTITE DU DEMANDEUR.....	3
3.	LE BASSIN DE L'INDRE AMONT 37.....	4
3.1.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET MASSES D'EAU.....	4
	• Le bassin versant de l'Indre.....	4
	• Le bassin de l'Indre Amont 37	4
3.2.	ETATS DES MASSES D'EAU DU BASSIN DE L'INDRE	6
4.	DES ACTIONS D'INTERET GENERAL.....	6
5.	UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ ET OPERATIONNEL	7
6.	PROCEDURE REGLEMENTAIRE D'INSTRUCTION DU PRESENT PROGRAMME PLURIANNUEL 2022-2027	8
7.	ESTIMATION FINANCIERE ET PARTICIPATION DES ACTEUR.....	10

1. LOCHES SUD TOURAINE AGIT POUR LES COURS D'EAU

Une politique volontariste a été initiée en 2013 par la Communauté de Communes Loches Développement (C.C.L.D.) pour contribuer au développement harmonieux de la vallée de l'Indre Amont sur le département d'Indre-et-Loire.

Cette volonté s'est notamment traduite par l'élaboration et la mise en œuvre d'un premier plan d'action sous forme d'un Contrat Territorial entre 2015 et 2019.

La contractualisation entre la Communauté de Communes Loches Développement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire a permis d'agir efficacement et avec cohérence sur l'ensemble du bassin de l'Indre Amont en Indre-et-Loire.

Aussi, souhaitant pérenniser son action, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine – C.C.L.S.T. (issue de la fusion des Communautés de Communes de Loches Développement, de la Touraine du Sud, de Montrésor et du Grand Ligeillois, au 1^{er} janvier 2017) présente ce dossier rédigé à partir des conclusions d'une étude réalisée par le bureau d'études RIVE.

Ce diagnostic, réalisé en 2020-2021, a permis d'analyser l'état des masses d'eau de l'Indre et de ses affluents, qui pourrait être amélioré grâce à des actions de restauration.

Le but de ce nouveau programme est donc de continuer les efforts engagés lors du premier Contrat Territorial pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (D.C.E. du 23 octobre 2000), qui vise pour chaque masse d'eau l'atteinte du « bon état écologique », ainsi que ceux de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A. du 30 décembre 2006).

L'opération décrite prévoit la mise en œuvre d'un second Contrat Territorial d'une durée de deux fois 3 ans (2022-2027), portant notamment sur la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau.

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Le dossier constitue le :

LA DECLARATION D'INTERET GENERAL (D.I.G)
(au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement modifié par
l'Ordonnance n°2017-80 – art. 3)

Relatif aux travaux de :

**RESTAURATION DE L'INDRE ET DE SES AFFLUENTS SUR LE DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE**

Dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE
12 avenue de la Liberté
37 600 LOCHES

SIRET : 200 071 587 00014

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine, représentée par Monsieur Gérard HENault, Président, est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Elle est compétente dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) de l'Indre Amont en Indre-et-Loire.

Dossier instruit au titre de la Police de l'Eau par :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'INDRE ET LOIRE

61 avenue de Grammont
BP 71655
37016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

3. LE BASSIN DE L'INDRE AMONT EN INDRE-ET-LOIRE

4. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET MASSES D'EAU

- **Le bassin versant de l'Indre**

L'Indre est un affluent rive gauche de la Loire d'une longueur de 280 km. Son bassin versant, d'une superficie de 3 462 km², s'étend quasi intégralement sur les deux départements de la région Centre-Val de Loire que sont l'Indre et l'Indre-et-Loire. Il est globalement orienté selon un axe sud/nord-ouest.

L'Indre prend sa source dans les Monts de Saint-Marien à 410 m d'altitude, sur le territoire de Saint-Priest-la-Marche dans le département du Cher où le relief est marqué (bordure du massif central). Le secteur des têtes de bassin s'inscrit dans un paysage bocager principalement voué à l'élevage jusqu'à la confluence avec la Vauvre (secteur amont). Puis, en traversant Châteauroux, l'Indre s'écoule au sein du territoire urbain dense.

En dehors de ces secteurs urbanisés ou hors influence d'ouvrages stabilisant le profil en long, l'Indre reste relativement préservée avec un lit actif, des débordements fréquents, et une dynamique érosion – dépôt assez forte générant une bonne diversité d'habitats. En aval de Châteauroux, l'Indre évolue en méandres et bras multiples dans un large lit majeur inondable occupé par des cultures, des peupleraies et des prairies consacrées à l'élevage bovin (la champagne berrichonne). Le système prairial et les zones humides sont en régression depuis quarante ans (secteur médian) au profit des peupleraies.

Puis, la vallée inférieure (d'Azay-sur-Indre à Cheillé) se trouve sous l'influence conjuguée des crues de l'Indre amont et de celles de l'Indrois et de quelques affluents moins importants (l'Echandon et le ruisseau de Thilouze).

Enfin, la basse vallée (de Cheillé à la confluence avec la Loire) se confond avec la plaine alluviale de la Loire, sous l'influence de cette dernière qui freine l'écoulement des crues de l'Indre. La confluence avec la Loire s'effectue au lieu-dit le Néman sur la commune d'Avoine.

- **Le bassin de l'Indre Amont en Indre-et-Loire**

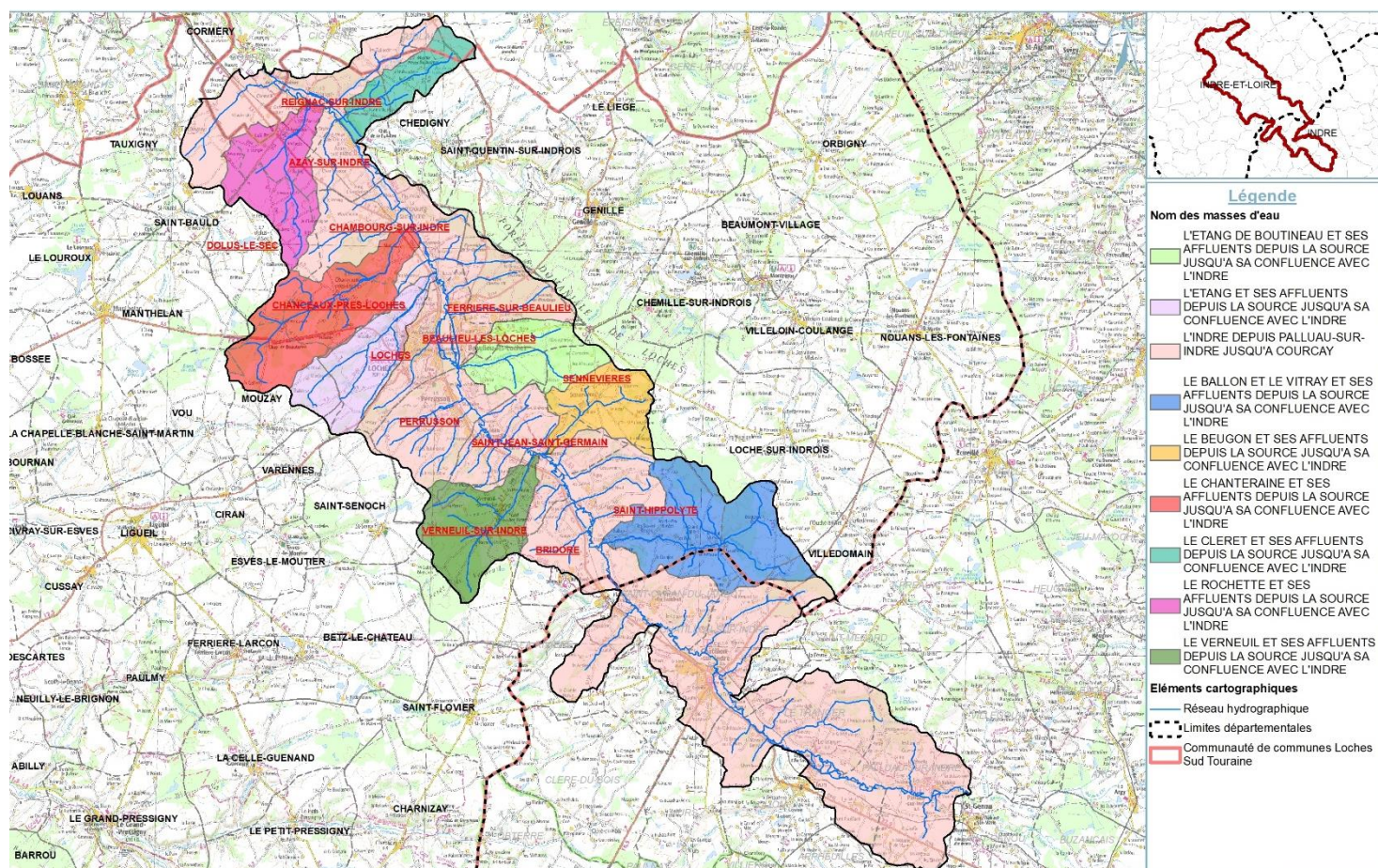
Le bassin de l'Indre Amont en Indre-et-Loire au sein de Loches Sud Touraine s'étend sur une surface de 326 km², soit 303 km de cours d'eau identifiés et environ 30 km d'annexes hydrauliques, il concerne ainsi 13 communes.

Les communes du bassin concernées par le projet sont les suivantes :

Saint-Hippolyte, Bridoré, Verneuil-sur-Indre, Saint-Jean Saint-Germain, Perrusson, Sennevières, Beaulieu-lès-Loches, Ferrière-sur-Beaulieu, Loches, Chanceaux-près-Loches, Chambourg-sur-Indre, Azay-sur-Indre, Reignac-sur-Indre.

Communauté de Communes Loches Sud Touraine
Dossier préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G)

La majorité des communes est traversée par un cours d'eau, comme en témoigne la toponymie. D'un point de vue démographique, la population du territoire située sur le bassin de l'Indre Amont 37 et ses affluents est de 16 549 habitants dont 9 354 présents spécifiquement sur la masse d'eau Indre au sein de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (selon INSEE, 2017).



Le bassin de l'Indre Amont 37 comprend 9 masses d'eau :

Tableau 1 : Masses d'eau du bassin de l'Indre Amont 37

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRGR0351b	L'Indre depuis Palluaux-sur-Indre jusqu'à Courçay
FRGR2069	Le Ballon et le Vitray et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2071	Le Verneuil et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2095	Le Beugnon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2100	L'Etang de Boutineau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2101	L'Etang et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2109	Le Chanteraine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
FRGR2133	Le Rochette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre

FRGR2242	Le Cléret et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre
----------	--

Rappel: Une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques dont elle est le siège. Elle possède un état homogène vis-à-vis de ces critères tant du point de vue qualitatif que quantitatif, qui justifie un objectif de gestion déterminé.

4.1. ETATS DES MASSES D'EAU DU BASSIN DE L'INDRE

- Le tableau ci-dessous indique l'état écologique des masses suite à l'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de 2019, ainsi que les objectifs fixés:

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif SDAGE	Etat écologique 2019			
			Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique (paramètres généraux)	Etat chimique (polluants spécifiques hors métaux)
FRGR0351b	L'Indre	BE 2027	Etat moyen	Etat moyen	Bon état	Bon état
FRGR2069	Le Ballon et le Vitray	2015	Bon état	Non déterminé	Bon état	Bon état
FRGR2071	Le Verneuil	BE 2027	Etat moyen	Etat moyen	Bon état	Bon état
FRGR2095	Le Beugon	BE 2027	Etat moyen	Bon état	Bon état	Etat moyen
FRGR2100	L'étang de Boutineau	BE 2027	Etat moyen	Etat moyen	Bon état	Bon état
FRGR2101	L'Etang	OMS 2027	Etat médiocre	Etat médiocre	Bon état	Bon état
FRGR2109	Le Chanteraine	BE 2027	Etat moyen	Bon état	Bon état	Bon état
FRGR2133	Le Rochette	OMS 2027	Etat moyen	Etat moyen	Etat moyen	Bon état
FRGR2242	Le Cléret	OMS 2027	Etat moyen	Etat moyen	Bon état	Etat moyen

- Le tableau ci-dessous précise les pressions identifiées sur chaque masses d'eau pouvant être à l'origine de la non-atteinte de l'objectif de bon état :

Code de la masse d'eau	Nom du cours d'eau principal	Pressions sur la masse d'eau					
		Continuité	Morphologie	Hydrologie	Macropolluants	Pesticides	Nitrates
FRGR0351b	L'Indre						
FRGR2069	Le Ballon et le Vitray						
FRGR2071	Le Verneuil	X	X	X			
FRGR2095	Le Beugon	X	X	X		X	
FRGR2100	L'étang de Boutineau	X	X	X			
FRGR2101	L'étang	X	X	X			
FRGR2109	Le Chanteraine	X	X				
FRGR2133	Le Rochette	X	X	X		X	X
FRGR2242	Le Cléret	X	X	X		X	

5. DES ACTIONS D'INTERET GENERAL

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rappelle que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général ».

Le programme d'action pluriannuel 2022-2027 est élaboré afin de contribuer à la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau ainsi que pour répondre aux obligations réglementaires. Il s'agit d'un programme portant sur des actions d'intérêt général pour répondre à l'atteinte du bon état écologique fixé par la directive cadre européenne sur l'eau et relayé par les documents d'orientation du SDAGE Loire-Bretagne, qui sur le territoire identifie l'atteinte du bon état écologique comme l'un des trois piliers prioritaires.

Ainsi, différents axes réglementaires justifient **la nature d'intérêt général** de ce programme pluriannuel que sont :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rappelle que « l'eau fait partie du **patrimoine commun** de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général ».
- La démarche visant l'objectif de résultat d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la directive cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE).
- La communauté de communes Loches Sud Touraine, en son statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, possède la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.
- L'article L211-7 du code de l'environnement qui caractérise d'intérêt général la compétence GEMAPI exercée par les collectivités.
- La constatation de l'état de dégradation des masses d'eau du territoire grâce au diagnostic du bureau d'étude RIVE réalisé en 2019-2020. Celle-ci a encouragé à élaborer un programme d'actions pour répondre aux objectifs de la directive cadre du l'eau. Les actions cibleront la morphologie du cours d'eau, les ruptures de continuité écologique, les zones annexes au cœur du lit majeur ou encore l'amélioration des connaissances des bassins versant (zones humides, pollutions diffuses, érosion/ruissellement).
- La compatibilité avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et le futur SDAGE 2022-2027 .
- La restauration de la continuité écologique sur l'axe Indre dans le cadre des emprises de la zone d'action prioritaire anguille

Le programme d'intervention est donc défini pour répondre aux obligations réglementaires articulé avec les enjeux spécifiques du bassin d'intervention et ciblé en fonction du diagnostic de l'état des cours d'eau.

6. UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ ET OPERATIONNEL

Une démarche de concertation avec les membres du comité de pilotage et les riverains a permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'action. Les choix des thématiques d'intervention ont porté sur :

- Intervention sur le lit mineur : hors plan d'eau, hors zone d'influence ouvrage, dans la continuité des précédentes interventions de restauration ; restauration morphologique des affluents de l'Indre ;
- Intervention en lit majeur : restauration de frayères hors zone d'influence ouvrage dans la vallée de l'Indre ;

- Volet continuité écologique portant sur la réalisation d'études complémentaires sur 3 complexes hydrauliques situés sur le cours de l'Indre ; avant travaux de restauration de la continuité écologique ;
- Travaux sur les petits ouvrages : ces petits ouvrages sur les affluents ont été répertoriés lors des études faites précédemment. Il est prévu au cours du contrat, de vérifier l'existence de ces ouvrages et de déterminer, selon l'usage, et la légalité, ceux qui pourraient être supprimés ;
- Hydrologie : définition des débits minimums biologiques pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Amélioration des connaissances sur l'ensemble du territoire : inventorier les zones humides et étudier transferts de polluants (diagnostic « réduction des pollutions diffuses ») et de matières en suspension (étude « aménagement du territoire ») ;
- Lutte contre les espèces invasives, tels que la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon ou la Jussie ;
- Evaluation : le suivi d'indicateurs est prévu pour mesurer l'évolution de la qualité de l'Indre et ses affluents avant et après travaux (pêche électrique et analyse de microfaunes des rivières...) ;
- Communication auprès de la population sur les actions réalisées grâce au bulletin annuel, animations diverses sur les rivières et leur protection...

Les actions sont prévues sur 13 communes :

Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Chambourg-sur-Indre, Loches, Beaulieu-lès-Loches, Perrusson, Saint-Jean-Saint-Germain, Sennevières, Verneuil-sur-Indre, Saint-Hippolyte, Bridoré, Ferrière-sur-Beaulieu.

La mise en œuvre de ces actions est assurée par une technicienne de rivières, employée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, référente technique pour cette opération.

7. PROCEDURE REGLEMENTAIRE D'INSTRUCTION DU PRESENT PROGRAMME PLURIANNUEL 2022-2027

Au regard de la consistance des actions portées par le programme pluriannuel de restauration de l'Indre, l'obtention des autorisations nécessaire à la mise en œuvre du programme nécessite :

- La **constitution d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**. Le statut non-domainial des cours d'eau de la zone d'intervention, fait que le lit des cours d'eau et les berges appartiennent aux propriétaires riverains qui ont la charge de l'entretien. Un maître d'ouvrage public peut intervenir sur les propriétés privées pour réaliser l'étude, l'exécution et/ou l'exploitation de travaux sous condition qu'ils présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visent l'aménagement et la gestion de l'eau. La déclaration d'intérêt générale permet ainsi de :
 - Autoriser l'accès aux propriétés privées riveraines ;
 - Justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés ;
 - Garantir une sécurité juridique à la collectivité et aux propriétaires.

L'obtention de la DIG est fixée pour une durée maximale de 5 ans (renouvelable une fois).

- La **sollicitation des accords** des accès est systématiquement demandée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine par voie de conventionnement avec les propriétaires riverains. La date de démarrage des travaux est également systématiquement notifiée à chaque propriétaire.
- L'accompagnement du dossier de déclaration d'intérêt général par le **dossier « Loi sur l'eau »**.

Communauté de Communes Loches Sud Touraine
Dossier préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G)

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau est applicable. Il instaure, entre autre, une nouvelle rubrique (3.3.5.0) qui est exclusive de l'application des autres rubriques. Elle permet de viser un seuil de procédure de déclaration (et non plus d'autorisation), si les seuils des autres rubriques (hors 3.3.5.0) sont dépassés pour tous les travaux de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif. Une liste est définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Cette liste est précisée par l'arrêté du 30 juin 2020 « définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement ».

Ainsi sous l'égide de la rubrique 3.3.5.0, le dossier loi sur l'eau du programme pluriannuel de restauration de l'Indre est porté sous une **procédure de déclaration** au regard de la consistance des opérations listées à l'article 1 de l'arrêté du 30 juin que sont :

- Arasement ou dérasement d'ouvrage en lit mineur ;
- Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement du cours d'eau dans son lit d'origine ;
- Restauration de zones humides ;
- Mise en dérivation ou suppression d'étangs existants ;
- Remodelage fonctionnel ou revégétalisation de berges ;
- Reméandrage ou remodelage hydromorphologique ;
- Recharge sédimentaire du lit mineur ;
- Restauration de zones naturelles d'expansion des crues ;
- Opération de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques prévue au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le projet pluriannuel de restauration des cours d'eau sur le bassin de l'Indre est soumis au régime de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

8. ESTIMATION FINANCIERE ET PARTICIPATION DES ACTEURS

Financement global du programme d'action 2022-2027 - Bassin de l'Indre amont												
Thématique d'intervention	COUT TOTAL (€ TTC)	AELB		RCVL		CD37		FDAAPPMA37		CCLST		
		Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participation	
Travaux de restauration - actions structurantes - lit majeur	8 880 €	50%	4 440 €	20%	1 776 €	10%	888 €	10%	888 €	10%	888 €	
	840 €	50%	420 €	20%	168 €	10%	84 €	0%	- €	20%	168 €	
	3 840 €	50%	1 920 €	20%	768 €	10%	384 €	10%	384 €	10%	384 €	
	2 400 €	50%	1 200 €	20%	480 €	10%	240 €	0%	- €	20%	480 €	
	13 800 €	50%	6 900 €	20%	2 760 €	10%	1 380 €	10%	1 380 €	10%	1 380 €	
	2 400 €	50%	1 200 €	20%	480 €	10%	240 €	0%	- €	20%	480 €	
	19 800 €	50%	9 900 €	20%	3 960 €	10%	1 980 €	10%	1 980 €	10%	1 980 €	
	2 400 €	50%	1 200 €	20%	480 €	10%	240 €	0%	- €	20%	480 €	
	9 600 €	50%	4 800 €	20%	1 920 €	10%	960 €	10%	960 €	10%	960 €	
Total	66 360 €	50%	33 180 €	20%	13 272 €	10%	6 636 €	8%	5 592 €	12%	7 680 €	
Etude et travaux de restauration de la continuité - effacement	18 294 €	70%	12 806 €	30%	5 488 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	
	12 600 €	70%	8 820 €	30%	3 780 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	
	30 660 €	70%	21 462 €	30%	9 198 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	
Total	61 554 €	70%	43 088 €	30%	18 466 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	
Etude et travaux de restauration de la continuité - Aménagement	214 176 €	50%	107 088 €	0%	- €	30%	64 253 €	0%	- €	20%	42 835 €	
	30 840 €	50%	15 420 €	0%	- €	30%	9 252 €	0%	- €	20%	6 168 €	
	276 839 €	50%	138 420 €	0%	- €	30%	83 052 €	0%	- €	20%	55 368 €	
	49 867 €	50%	24 934 €	0%	- €	30%	14 960 €	0%	- €	20%	9 973 €	
	50 000 €	50%	25 000 €	0%	- €	30%	15 000 €	0%	- €	20%	10 000 €	
	26 400 €	50%	13 200 €	0%	- €	30%	7 920 €	0%	- €	20%	5 280 €	
Total	648 122 €	50%	324 061 €	0%	- €	30%	194 437 €	0%	- €	20%	129 624 €	
Travaux de restauration - actions structurantes - lit mineur	134 994 €	50%	67 497 €	20%	26 999 €	10%	13 499 €	0%	- €	20%	26 999 €	
	6 000 €	50%	3 000 €	0%	- €	10%	600 €	0%	- €	40%	2 400 €	
	27 820 €	50%	13 910 €	20%	5 564 €	10%	2 782 €	0%	- €	20%	5 564 €	
	68 592 €	50%	34 296 €	20%	13 718 €	10%	6 859 €	0%	- €	20%	13 718 €	
	6 000 €	50%	3 000 €	0%	- €	10%	600 €	0%	- €	40%	2 400 €	
	50 160 €	50%	25 080 €	20%	10 032 €	10%	5 016 €	0%	- €	20%	10 032 €	
	6 000 €	50%	3 000 €	0%	- €	10%	600 €	0%	- €	40%	2 400 €	
	63 720 €	50%	31 860 €	20%	12 744 €	10%	6 372 €	0%	- €	20%	12 744 €	
Total	363 286 €	50%	181 643 €	19%	69 057 €	10%	36 329 €	0%	- €	21%	76 257 €	
Effacement de petits ouvrages (<50 cm)	6 720 €	50%	3 360 €	20%	1 344 €	10%	672 €	0%	- €	20%	1 344 €	
	1 920 €	50%	960 €	20%	384 €	10%	192 €	0%	- €	20%	384 €	
	1 920 €	50%	960 €	20%	384 €	10%	192 €	0%	- €	20%	384 €	
Total	10 560 €	50%	5 280 €	20%	2 112 €	10%	1 056 €	0%	- €	20%	2 112 €	
Coût total des travaux (€ TTC)	1 149 882 €	51%	587 252 €	9%	102 907 €	21%	238 457 €	0,5%	5 592 €	19%	215 674 €	
ACTIONS TRANSVERSALES	Gestion des espèces invasives	36 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	10 800 €	0%	- €	70%	25 200 €
	Maintien des fonctionnalités des annexes	24 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	7 200 €	35%	8 400 €	35%	8 400 €
	Etude DMB	36 000 €	50%	18 000 €	0%	- €	30%	10 800 €	0%	- €	20%	7 200 €
	Diagnostic pollutions diffuses et aménagement du territoire	36 000 €	50%	18 000 €	0%	- €	30%	10 800 €	0%	- €	20%	7 200 €
	Inventaire des zones humides	18 000 €	50%	9 000 €	0%	- €	30%	5 400 €	0%	- €	20%	3 600 €
	Etude Bilan	60 000 €	70%	42 000 €	0%	- €	10%	6 000 €	0%	- €	20%	12 000 €
	Suivi des milieux	29 080 €	50%	14 540 €	0%	- €	30%	8 724 €	0%	- €	20%	5 816 €
	Animation secretariat	55 500 €	60%	33 300 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	40%	22 200 €
	Animation	303 000 €	60%	181 800 €	20%	60 600 €	0%	- €	0%	- €	20%	60 600 €
	Communication	42 000 €	50%	21 000 €	0%	- €	30%	12 600 €	0%	- €	20%	8 400 €
Cout total des actions complémentaires (€ TTC)	639 580 €	53%	337 640 €	9%	60 600 €	11%	72 324 €	1,3%	8 400 €	25%	160 616 €	
Coût TOTAL € TTC	1 789 462 €	51,7%	924 892 €	9,1%	163 507 €	17,4%	310 781 €	0,8%	13 992 €	21%	376 290 €	